

Ville de Saint-Pierre d'Oléron.

Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017

Art L2312-1 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°20156991 du 7 août
portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Une obligation légale ancienne ...:

L'article 11 de la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), prévoit, dans les deux mois précédant l'examen du budget de la commune, la tenue d'un débat en conseil municipal sur les « orientations générales du budget ».

... complétées par de nouvelles dispositions instaurées par la loi NOTRe :

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107 le contenu d'un rapport que le maire doit présenter en conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire :

- Les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement,
- Les engagements pluriannuels envisagés basés sur les prévisions de dépenses et de recettes en matière d'autorisation de programme,
- Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.

Le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire présentera successivement :

1. Le contexte économique sur le plan international, européen et national,
2. Le projet de loi de finances 2017 et ses incidences pour les collectivités locales,
3. Les orientations budgétaires pour l'année 2017.

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire. Comme en dispose l'article L.2312-1 du CGCT, cette délibération fait l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, le conseil municipal prend, non seulement, acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

1- CONTEXTE ECONOMIQUE SUR LE PLAN INTERNATIONAL ET NATIONAL (source : Journal, Le Monde, éditions janvier 2017)

La connaissance des éléments de contexte macro-économique qu'ils soient internationaux ou nationaux est nécessaire pour permettre d'appréhender chaque année la nature de l'exercice auquel vont devoir se livrer les collectivités territoriales pour élaborer leurs budgets.

1-1 Contexte économique international et européen

L'année 2016 a été marquée par deux événements marquants qu'il convient ici de rappeler :

- Le référendum du 23 juin sur le « Brexit », qui a décidé de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne,
- L'élection présidentielle américaine dont Donald TRUMP est sorti vainqueur, le 8 novembre 2016

L'année 2017 va être marquée, quant à elle par un contexte d'incertitude politique liée à plusieurs échéances électorales

L'année 2017 va connaître plusieurs campagnes électorales déterminantes, aux Pays-Bas (en mars), en France (avril-mai), en Allemagne (à l'automne) et vraisemblablement en Italie.

En ce qui concerne l'élection présidentielle française, il est fort probable que les choix économiques et fiscaux du candidat élu et la majorité influenceront sur la fin de l'année.

Un retour de l'inflation qui fragilise le pouvoir d'achat

Selon la banque centrale européenne (BCE), l'inflation devrait passer de 0,2% en 2016 à 1,2 % en 2017. Selon les prévisions de la BCE, l'inflation devrait atteindre 1,5% en 2018 et 1,7% en 2019.

Hausse des cours de pétrole, hausse des taux, maintien d'un taux de chômage européen autour des 10%, autant d'éléments qui devraient peser sur le pouvoir d'achat des ménages, pénalisant par la-même la croissance.

1.2 Contexte économique national

Dans ses prévisions de décembre 2016, l'INSEE a revu en légère baisse la progression du produit intérieur brut (PIB) attendu pour 2016 à 1,2%. L'année 2017 devrait rester sur cette tendance.

Dans sa note de conjoncture de décembre 2016, l'INSEE précise pour ce qui concerne le contexte national les principaux éléments suivants :

- Malgré la récente hausse des taux d'intérêt souverains, l'environnement financier reste favorable pour la France
- L'économie française accélérerait un peu ; la croissance du PIB s'élèverait légèrement
- L'emploi marchand continuerait de progresser et le chômage baisserait légèrement d'ici mi-2017
- Le pouvoir d'achat ralentirait un peu du fait d'un regain de l'inflation liée notamment à la composante énergétique
- La consommation des ménages rebondirait et le taux d'épargne baisserait légèrement

2- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 ET SES INCIDENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Si comme pour l'ensemble des communes, le budget de la ville de Saint-Pierre d'Oléron est largement tributaire de l'environnement économique extérieur, il est également étroitement dépendant des décisions annuelles contenues dans la loi de finances votée chaque année par le parlement.

Les principales dispositions du PLF 2017 porte sur les points suivants :

- Baisse de la DGF : annoncée par monsieur François HOLLANDE, la contribution du bloc communal à la baisse des dotations a été divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. La DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 Md€ entre 2013 et 2017.
- Fonds de soutien à l'investissement du bloc communal : reconduit avec 200 M€ de crédits supplémentaires.
- Péréquation en hausse, FPIC stable et réforme de la DSU : DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rurale) augmente chacune de 180 M€, le FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale) est maintenu à 1 Md€
- Sur les amendes de police, la LFR 2016 garantit le niveau des enveloppes départementales à travers lesquelles les communes et groupements de moins de 10 000 habitants perçoivent le produit des amendes de police.
- Sur la fiscalité locale, les valeurs locatives foncières sont revalorisées de 0,4 % .

Principales caractéristiques de la loi de finances 2017 :

Maintien de la baisse des dotations et retouches techniques

(hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement)

Nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat

- La contribution du bloc communal à l'effort de redressement des comptes publics a été minorée par rapport à 2015 et 2016 (pacte de responsabilité).

Réforme de la DSU

- Recentrage de son versement
- Meilleure répartition de sa progression annuelle.

Reconduction et renforcement du fonds d'aide à l'investissement

- Environ 4.500 projets cofinancés avec ce fonds en 2016 ;

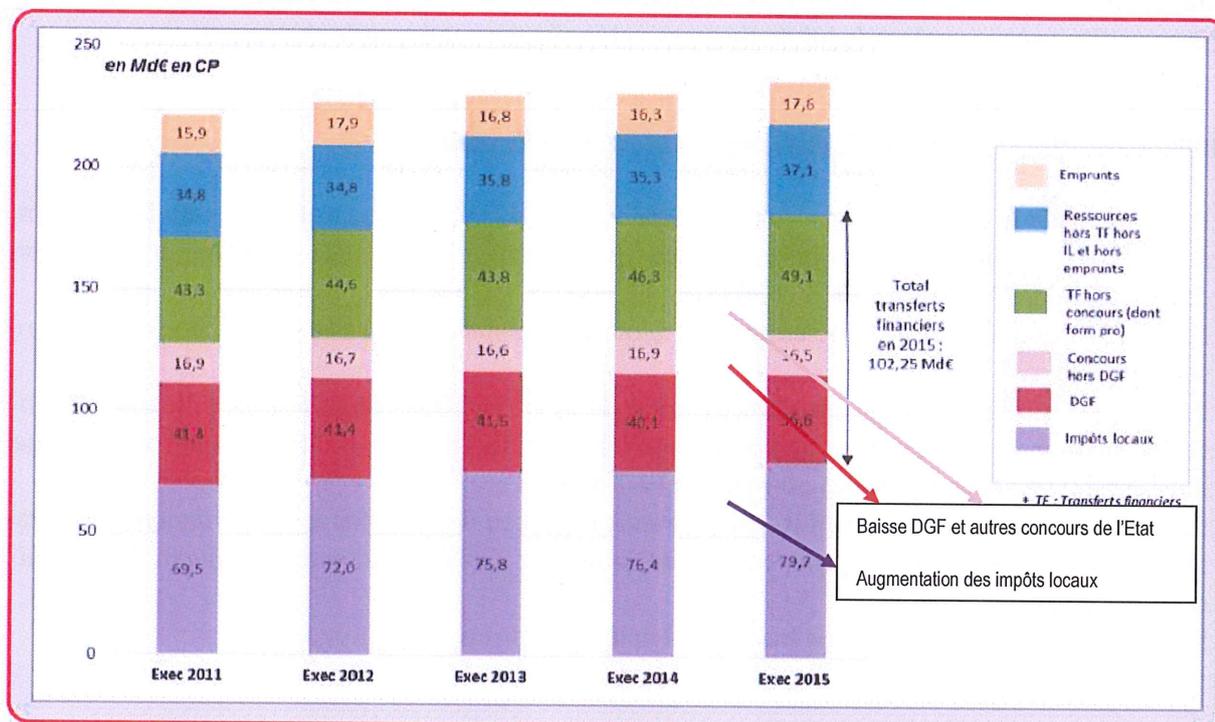
Après le ralentissement de sa progression en 2016, stabilisation de l'enveloppe du FPIC

Nombreuses autres mesures peu significatives

- Dont le bénéfice pour les Régions, dès 2018, d'une fraction de TVA en échange de leur montant de DGF soit environ 3,85 Md€

Quand à la réforme de la DGF... elle ne figure pas dans le texte

Évolution des différentes ressources des collectivités territoriales sur la période 2011-2015



3- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

3-1 Budget principal de la commune

Il vous est présenté à l'occasion de ce DOB une première esquisse pour 2017 d'un budget de fonctionnement d'environ 9 535 000€ et des dépenses d'investissement à hauteur de 7 664 000 € (sans les opérations d'ordre).

Noté le 7 mars prochain à l'issue de l'adoption préalable du compte administratif de l'exercice écoulé, ce document budgétaire se caractérise cette année sur le plan organisationnel, par la reprise totale dès le BP 2017 :

- Des résultats de clôture de l'exercice 2016 (846 258,22 € en fonctionnement et un montant de 2 008 359,80 € en section d'investissement) à inscrire,
- des restes à réaliser pour (1 196 025 €).

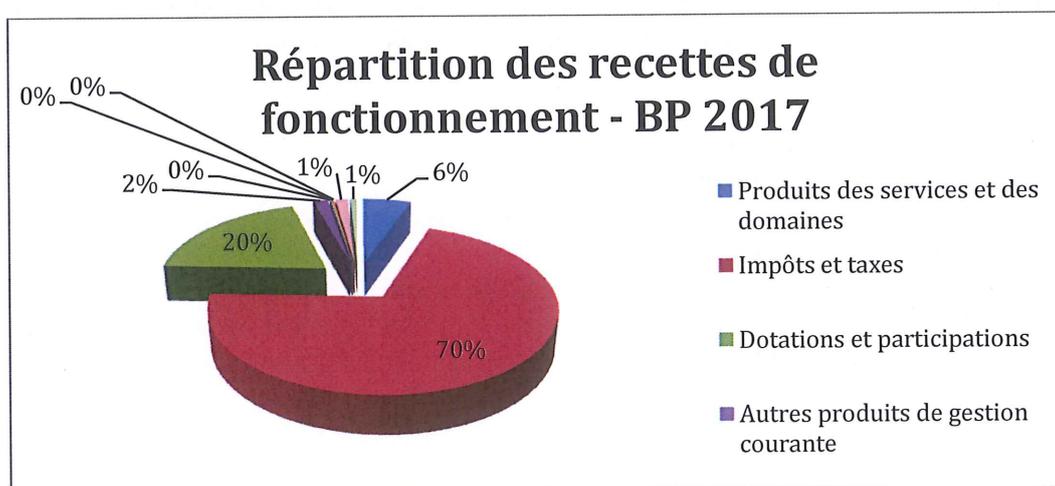
Dans le contexte national toujours extrêmement défavorable aux collectivités locales et celui toujours tendu que connaît la commune, en effet cette année le budget principal s'équilibre juste en dépenses et en recettes environ 40 000 € de recettes disponibles, si les diminutions imposées par l'Etat perdure, l'équilibre de la section de fonctionnement sera impossible sans la suppression inévitable de certains services publics. Ainsi il conviendra de poursuivre et d'accentuer en 2017 les différentes dispositions déjà mises en place :

- Poursuite de la recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement, qui devront encore être plus drastiques, sous peine de ne plus avoir d'excédent en fin d'année, et à terme (2018) de constater un déficit sur la section de fonctionnement.
- Amélioration de nos bases d'imposition et donc de notre principale recette (vérification du classement des locaux en catégories 6 et 7, travail en cours des services municipaux), sans augmentation des taux en 2017.
- Maintien d'un niveau d'investissements raisonnable,
- Recherche d'un autofinancement net maximum,
- Consolidation de la structure financière de la ville,

3-1-1 En matière de recettes de fonctionnement

En 2013, avant la mise en place par l'Etat de la participation des communes au redressement des finances publiques, la part de la dotation de l'Etat représentait 25 % des ressources sur notre commune, les impôts locaux quant à eux représentaient 62 % de nos ressources. Cette année, et du fait des baisses successives des concours de l'Etat, la DGF ne représente plus que 20 % de nos recettes, les taxes fiscales locales représentent elles 70 % de nos recettes.

	2017	
	BP 2017	%
Produits des services et des domaines	506 450,00	5,5
Impôts et taxes	6 532 000,00	70,3
Dotations et participations	1 860 968,00	20,0
Autres produits de gestion courante	155 400,00	1,7
Produits financiers	13 990,00	0,2
Produits exceptionnels	20 000,00	0,2
Reprise sur provisions	0,00	0,0
Atténuation de charges	130 000,00	1,4
Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	0,8
Totaux	9 288 808,00	100,00



- **Dotation globale de fonctionnement**

Ce budget est une nouvelle fois fortement impacté par la baisse des dotations de l'Etat à laquelle il a été fait allusion précédemment. Après des baisses successives de 64 503 € en 2014, 175 500 € en 2015, et 166 003 € en 2016, c'est une diminution de 87 389 € que la collectivité devra absorber au titre de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) cette année. A la demande de l'AMF il avait été sollicité un gel de la DGF et il a été proposé un étalement sur un an de plus et donc pour 2017 celle-ci est allégée de moitié : « au lieu de 2 milliards d'euros en moins de dotations, il n'y aura plus qu'un milliard pour le bloc local ». Le manque à gagner pour la commune se chiffrera ainsi à 1 126 783 € entre 2013 et 2017. (cf. tableau ci-dessous).

PERTES DE DGF PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE 2013						
	2013	2014	2015	2016	Prév 2017	TOTAL
Dotation forfaitaire						
Notification	1 707 850,00 €	1 643 347,00 €	1 467 846,00 €	1 301 843,00 €	1 214 454,00 €	
Perte annuelle/N-1		- 64 503,00 €	- 175 501,00 €	- 166 003,00 €	- 87 389,00 €	
Perte cumulée/2013		- 64 503,00 €	- 240 004,00 €	- 406 007,00 €	- 493 396,00 €	- 1 203 910,00 €
Dotation solidarité urbaine						
Notification	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	637 790,00 €
Dotation nationale de péréquation						
Notification	359 048,00 €	376 430,00 €	395 049,00 €	371 840,00 €	370 000,00 €	1 872 367,00 €
Total DGF						
DGF sur la base de 2013	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	10 972 280,00 €
DGF perçue	2 194 456,00 €	2 147 335,00 €	1 990 453,00 €	1 801 241,00 €	1 712 012,00 €	9 845 497,00 €
Perte DGF 2013-2017						- 1 126 783,00 €

- **Fiscalité**

Dans l'attente de la transmission des notifications fiscales officielles, c'est une revalorisation des valeurs locatives cadastrales, qui servent d'assiette aux taxes d'habitation et taxes foncières, à 0.4 % conformément à la loi de finances 2017 qui a été arrêtée par l'équipe municipale. Il en découle une recette fiscale estimée de 5 600 000 €.

- **Tarifs et produits des services**

Ce poste a été estimé à 506 450 €, par les services.

- **Taxe additionnelle aux droits de mutation**

La recette, difficile à estimer au regard de la connaissance de l'état des transactions immobilières sur laquelle elle est assise, est prévue pour un montant de 480 000 € en 2017 (en 2016 la commune a perçu une somme de 489 280 € sur ce poste). Il est à préciser que les services observent une reprise des ventes sur la commune ce qui devrait abonder cette taxe.

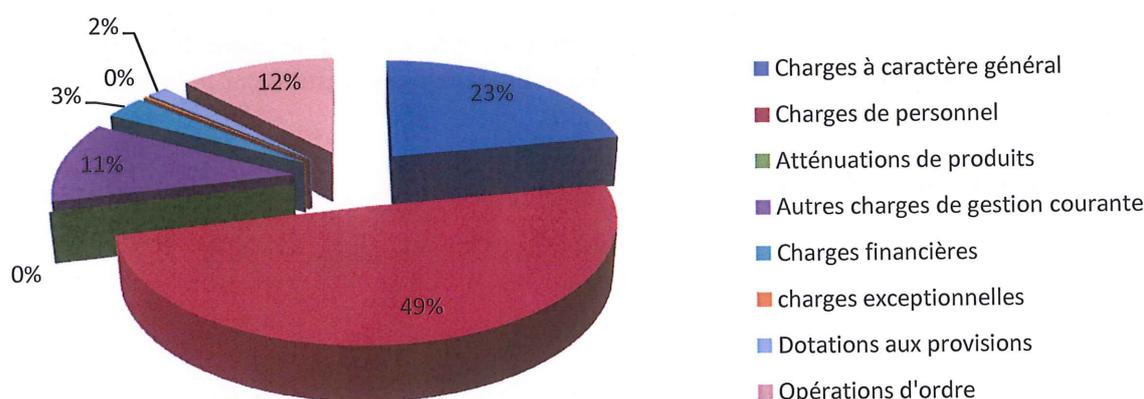
- **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**

Dans le cadre de la complexité liée à la perception de cette taxe contestée par le passé par les commerçants qui y sont assujettis c'est une somme de 60 000 € qui a été prudemment retenue pour 2017 (hausse de 20 % par rapport à 2016 liée à l'augmentation de tarif).

3-1-2 En matière de dépenses de fonctionnement

	2017	
	BP 2017	%
Charges à caractère général	2 138 966,22	22,4
Charges de personnel	4 688 544,00	49,2
Atténuations de produits	0,00	0,0
Autres charges de gestion courante	1 080 656,00	11,3
Charges financières	304 400,00	3,2
charges exceptionnelles	27 500,00	0,3
Dotations aux provisions	150 000,00	1,6
Opérations d'ordre	1 145 000,00	12,0
Totaux	9 535 066,22	100,00

Répartition des dépenses de fonctionnement BP 2017



a) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les hypothèses retenues pour établir le montant de ce chapitre sont les suivantes :

- Hausse des cotisations patronales pour la CNRACL (0,05%), IRCANTEC (0,12%), régime général pour les agents non titulaires (0,05%),
- Revalorisation pour toutes les catégories (A, B et C), dans le cadre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) reclassement au 1^{er} janvier et transfert primes/points

avec une cadence unique d'avancement d'échelon qui entraîne une augmentation supplémentaire de la CNRACL.

- Légère augmentation du point d'indice des fonctionnaires,
- Non remplacement des départs à la retraite.

Réalisées pour un montant de 4 531 000 € en 2016 les charges de personnel sont prévues à hauteur de 4 688 500 € en 2017, soit + 150 000 € ; cette hausse s'explique essentiellement par les revalorisations de cotisations imposées unilatéralement par l'Etat, à hauteur de 66 000 €, l'organisation des élections 36 000 €, le départ de 2 agents titulaires et la mise en place du RIFSEEP* provision de 50 000 €.

*RIFSEEP : Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires pour ce chapitre s'établissent à 2 139 000 € pour 2017 contre 2 128 500 € pour l'année 2016

Malgré l'augmentation automatique de certains postes comme les frais de maintenance, les cotisations d'assurance, le maintien à l'identique de ces dépenses est rendu possible grâce aux recherches d'économies faites par les services municipaux (c'est sur ce chapitre qu'une réserve de 236 000 € sera constituée à l'occasion du vote du BP). Il sera sûrement maintenant difficile de réduire ce chapitre de manière significative sans révision des services publics.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles sont prévues à hauteur de 1 080 600 € en 2017 contre un montant de 968 100 € en 2016, une augmentation qui s'explique par le paiement dorénavant de la SACEM à l'article 651. L'article 6541, admission en non-valeur + 50 000 € concerne un contentieux avec un redevable insolvable (astreintes pour construction illégale) et la hausse de la subvention versée à CASTEL dans le cadre de la reprise des activités périscolaires transférées à la CdC en 2011 (cependant celle-ci sera compensée par la hausse de la dotation de compensation versée par la CdC).

d) Les charges financières (chapitre 66)

Ce poste passe de 300 000 € en 2016 à 280 000 € en 2017 soit une baisse de 8 %.

Cette évolution correspond à

- l'effet mécanique du vieillissement de la dette qui se traduit par une baisse progressive des intérêts au profit du capital remboursé,
- le désendettement continu de la commune qui n'a plus recours à l'emprunt depuis de nombreuses années.

Il est à noter cette année le versement de 2 000 000 € du nouvel emprunt lié à la renégociation de l'emprunt à risque en 2016 avec versement du capital en 2017.

e) Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Au regard de la provision de 150 000 € concernant les travaux liés au PAPI déjà constituée au titre de l'exercice précédent et en raison des sommes importantes que la commune devra supporter lorsque tous les travaux seront exécutés, c'est une nouvelle provision de 150 000 € qui est prévue cette année.

3-1-3 En matière de dépenses d'investissement

Elles sont essentiellement liées à trois postes.

a) **Le remboursement du capital de la dette**

Il s'élèvera à 692 500 € en 2017.

b) **Les participations versées pour travaux d'équipement**

Il s'agit des différentes participations versées aux organismes de regroupement (CdC, SIFICES). Le montant prévu en 2017 est de 326 000 €.

On retrouve notamment au sein de ce poste :

- Travaux CEPMO – Echéance n°6 : 4 865 €,
- Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour 200 500 € (Protection anti-submersion Secteur Boyardville/La Perrotine et Saint-Trojan Les Bains)
- Travaux SIFICES : 20 642 €
- Aménagement aire de loisirs à La Menounière par l'ONF + entretien courant : 100 000 €

c) **Les dépenses d'études, d'équipement et d'investissement**

Outre les dépenses relatives au poste précédent, les investissements suivants seront budgétisés au BP 2017 :

Les programmes :

- **Place Gambetta** – Mise en sécurité de la place Gambetta : double sens de la rue Benjamin Delessert et retraitement des entrées et sorties, création d'un parvis devant le kiosque, reprise des stationnements et mise en conformité avec le PAVE, réalisation des travaux en trois phases - Budget 2017 : 2 000 000 €. Participation du département (180 000 €) et du député Didier Quentin au titre de la réserve parlementaire (35 000 €), des demandes de subventions au titre de la DETR et du FSIL sont en cours d'instruction.
- **Marais de La Borderie** - Station de traitement des eaux pluviales pour la route des marais et des bassins de lagunages de La Borderie - 85 000 €
- **Accessibilité** - Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) des bâtiments publics (écoles, salles municipales, école de musique oléronaise etc...) - 214 000 € dont 144 000 € de financement par l'Etat (DETR et FSIL),
- **Equipements sportifs et de loisirs**
 - Création d'une salle omnisports - 384 000 € sous réserve d'un équilibre financier assuré par le club sportif, participation de 90 000 € et des subventions.
 - Construction d'un Bike Park (piste BMX et VTT et clubhouse) en concertation étroite avec l'association du « Pédal club oléronais » et en remplacement du vélodrome qui n'a pas pu se faire,

Les travaux de voirie :

- Travaux d'assainissement, pluvial et réfection de la voirie rue des Garnaudières - 800 000 €
- Réhabilitation de réseaux rues de la République et des Marais - 150 000 €,
- Pluvial Rue Patoizeau/Rulong - 150 000 €
- Mise en place du programme pluriannuel d'aménagement sécuritaire de voiries vers les villages et hameaux de la commune pour la protection des piétons, vélos et riverains (création zone 30, radars pédagogiques) - 150 000 €
- Travaux avenue des Pins avec la poursuite de la piste cyclable en jonction des villages de la Grand Côte et La Cotinière - 250 000 € avec participation de la CdC (50 000 €) et du sénateur Daniel Laurent au titre de la réserve parlementaire (10 000 €)
- Continuité de la réfection de la route des Châteliers, (à noter que ces crédits sont prévus en fonctionnement)

Les constructions :

- Amélioration énergétique de l'école de musique 160 000 €
- Restructuration de l'accueil en relation avec le nouveau dispositif de recueil de cartes d'identité nationale 60 000 €
- Création d'un local stockage salle Patrick Moquay 50 000 €

Logement : Pour information, confirmation des opérations de logement à loyer modéré :

- Opération de réhabilitation et création de 20 logements à loyers modérés à La Minoterie (près du marché couvert) en collaboration avec Habitat 17 et le département – 1 500 000 €,
- Réalisation du lotissement d'accession à la propriété en plein cœur du quartier du fief Norteau, avec 9 constructions pour des jeunes ménages en résidence principale – opérateur Prim'access

3-2 Budget annexe du port

L'année 2016 a été une année record pour le port avec 5 280 tonnes commercialisées en halle à marée de La Cotinière, pour atteindre plus de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une hausse de 713 000 € par rapport à l'année 2015 qui était déjà une belle année.

Ces chiffres sont à mettre sur le compte d'une très forte accélération des débarquements lors du 2^{ème} semestre et un prix moyen soutenu sur des espèces à fortes valeurs : langoustines, soles, bar, lotte, encornet. Le prix moyen est de 5,73 €/kg contre 5,35 €/kg en 2015.

La polyvalence et la gestion des quotas sensibles par la flottille du port, liées à un prix gasoil stable ont permis de dépasser les prévisionnels de prudence basés sur 5 000 tonnes débarqués à une valeur de 5 €/kg, soit un chiffre d'affaires de 25 M€. Ces hypothèses de tonnage et ventes sur lesquelles sont basées des taxes ad valorem seront reconduites.

En novembre a été officialisée la signature de la convention de partenariat entre le département et la société Vinci pour les travaux de restructuration et modernisation du port, pour un début des travaux fin 2018 et livraison en 2021. En parallèle avec la loi NOTRe qui fixe notamment les compétences des collectivités en matière portuaire, un syndicat mixte entre département et commune de Saint-Pierre-d'Oléron est en cours de constitution, les assemblées délibérantes des collectivités auront à fixer les modalités. Dans cette attente, après avis favorable du conseil portuaire et en vue des équipements à

mettre en œuvre au niveau de la nouvelle halle à marée et du nouveau bassin, la taxe de fonctionnement va progressivement augmenter de 0,25% sur les usagers pêcheur et sur les usagers acheteurs, une augmentation annuelle sur 4 ans pour atteindre une hausse de 1% maximum en 2021.

Les principales dépenses d'investissement qui caractérisent ce budget portuaire pourraient être les suivantes :

- Achat de bacs de bord et divers matériels (caisse stockage, groupes froids, coffrets électriques) pour 140 000 €
- Ponton plaisance 90 000 €
- Chariot élévateur à sangles pour les navires 1 200 000 €
- Navire de servitude 60 000 €

3-3 Budget annexe du golf

L'année 2016 se caractérise par la fin des travaux du clubhouse (les agents ont pu prendre leurs fonctions dans ce nouveau bâtiment en septembre), la création d'un putting-green devant le restaurant afin de dynamiser ce pôle, la construction d'un pont qui permet un accès plus convivial au parcours.

Le résultat de fin d'exercice fait ressortir un déficit de 157 801,59 €, en effet le solde de l'assurance (60 000 €) lié au sinistre de l'incendie devrait intervenir en 2017 et combler une partie de ce déficit. Dans la perspective d'un retour rapide à l'équilibre de ce budget annexe, les tarifs votés en décembre (tarifs qui n'avaient pas évolué depuis 6 ans), devraient participer à l'apurement définitif de ce déficit dans les 3 ans. Les dépenses ont été revues à la baisse, les travaux de mise en valeur du golf étant terminés. Seuls des travaux de curage des plans d'eau ont été prévus, ce qui va permettre un meilleur drainage du parcours.

3-4 Budget annexe du marché couvert

Les recettes de ce budget restent stables du fait de la non augmentation des loyers et charges depuis 2014, maintenue sur 2017. Concernant les dépenses, les charges financières baissent du fait du « vieillissement » de la dette (plus de remboursement en capital et moins en intérêts). Cependant les charges à caractère général augmentent du fait d'une hausse des frais de nettoyage (fréquence d'intervention en adéquation avec les jours d'ouverture).

Du fait de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, ce budget dégage cette année un excédent de 22 702,45 € en fonctionnement, cet excédent va servir à financer le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 235 091 €.

Dans la perspective du retour à l'équilibre budgétaire de ce budget annexe, la commune continuera cette année à verser une subvention d'équilibre du budget principal de 80 000 € pour le budget du marché couvert (jusqu'en 2018). La commune devra éventuellement délibérer à nouveau pour 2019 et 2020 afin que les déficits de ce budget soient définitivement apurés.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont maintenues à l'identique par rapport à 2016, mis à part les frais de nettoyage des locaux qui sont portés à 20 000 €. Concernant les investissements, une inscription budgétaire de 20 000 € est prévue pour un éventuel besoin. Trois emprunts ont été contractés sur ce budget, un se terminant en 2020 devrait permettre d'alléger à partir de cette date l'effort financier annuel de 12 000 €.

3-5 Budget annexe du camping municipal

Une légère baisse de la fréquentation a été observée cette année, le chiffre d'affaires pour l'année 2016 s'élève à 148 300 €, contre 157 700 € en 2015. Cela peut s'expliquer par des conditions météorologiques défavorables en début de saison et un mois de mai avec moins de « ponts ». Le résultat provisoire fait apparaître un léger déficit de 2 542 € pour l'année 2016, et donc un déficit cumulé de 5 500€.

Au regard de ces chiffres, l'élaboration du budget se fait de façon prudente et sur les mêmes consommations qu'en 2016. Il est à rappeler que le renouvellement du classement 2 étoiles doit être effectué cette année ainsi qu'un dossier de sécurisation du camping, soit 2 000 € de crédits supplémentaires pour ces 2 dossiers. Concernant les recettes, un lieu de vie devrait être créé sous le préau avec l'installation de tables et de distributeurs automatiques (boissons et confiseries) qui devrait générer des recettes complémentaires. De plus une comparaison des tarifs avec des campings équivalents est à l'étude, en effet de nombreux campings facturent désormais des frais de dossiers ou des frais d'ampérage (pistes à étudier).

Concernant la section d'investissement, les travaux de changement de bornes électriques devraient être réalisés sur ce 1^{er} trimestre 2017. Concernant la réhabilitation de l'accueil (liée à l'ADAP, la sécurisation de l'entrée, la création d'un lieu de convivialité (préau) à côté de l'accueil, les travaux débiteront après la saison, les crédits prévus pour 2016 ont été reportés sur 2017 à hauteur de 119 200 €. Le financement de ces opérations se fera par emprunt à hauteur de 120 000 € (réalisation fin 2017). Un remboursement de 9 400 €/an capital + intérêts est à prévoir à compter de 2018. Les deux derniers emprunts actuellement en cours se terminent prochainement (début 2020), ce nouvel emprunt ne devrait donc pas mettre en difficulté les comptes de ce budget annexe.

3-5 Budget annexe « ZA Le Perrotin »

Budget transféré suite au transfert de compétence des zones artisanales à la CdC au 1^{er} janvier 2017.

Conclusion

L'année 2017 s'inscrit dans un contexte d'élections présidentielles et législatives, source de changements potentiels pour les collectivités locales.

2017 marque aussi la poursuite de la baisse des dotations engagées maintenant depuis 2013. En ce qui concerne Saint-Pierre d'Oléron et sur un bilan à 5 ans, 2013 à 2017, cette baisse devrait se traduire par une perte au chapitre des recettes de quasiment à 1 126 000 €.

Les efforts de bonne gestion s'appuyant, tant sur la maîtrise des charges que sur la dynamique des recettes, devraient permettre de clôturer l'année 2016 par un résultat positif de presque 850 000€ en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement.

Cette perspective encourageante autorisera la mise en œuvre d'un programme d'investissements volontaires. Ce sont ainsi plus de 7 000 000 € qui seront engagés au cours de cette année. Le dynamisme politique qui est le nôtre se traduira par les projets d'investissements suivants : lancement des travaux de la Place Gambetta, accompagnement du monde associatif qu'il soit sportif ou culturel, avec pour ce qui concerne le programme spécifique du Bike Park la fin du contentieux "vélodrome", poursuite des travaux d'accessibilité, travaux sur le pluvial et en voirie..., autant de réalisations permettant d'apporter un réel soutien à l'économie, tant locale que régionale.

Sur le plan de la dette, il est à noter cette année le versement de 2 000 000 € du nouvel emprunt lié à la renégociation de l'emprunt toxique en 2016 avec versement du capital en 2017, ce qui a permis de sécuriser les finances de la ville.

AR PREFECTURE

017-211703855-20170221-CM0212017-DE
Reçu le 22/02/2017

Les budgets annexes du camping, golf, marché couvert présentent une gestion satisfaisante avec toutefois sur le budget camping une réelle vigilance quant aux exigences de l'Etat liées à la mise en sécurité du site. Le budget annexe du port poursuit une dynamique positive en lien avec la progression de son volume d'activités sur des espèces à fortes valeurs.

Le projet de restructuration et de modernisation du port de La Cotinière qui entrera en 2017 dans sa phase d'études et d'autorisations constituera également un des temps forts de cette année tant pour la commune de Saint-Pierre d'Oléron que l'île d'Oléron dans son ensemble. Ce projet d'envergure départementale et régionale, conduit en étroite collaboration entre le département de Charente Maritime et la commune, devrait permettre de consolider, voire développer la place du port de pêche de La Cotinière.

L'année 2017 sera ainsi marquée par une année riche en investissements, structurants pour Saint-Pierre d'Oléron et très bénéfiques sur le plan de l'économie.

01- MAIRIE ST PIERRE D'OLERON

AR PREFECTURE

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

017-211703855-20170221-CH211703855 DE
Regu le 22/02/2017

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2017	6 586 457,15	3 497 685,92	269 603,96	0,00	(+) -14 620,29	3 781 910,17	6 078 507,48
2018	8 341 507,46	650 460,62	271 533,54	0,00	(+) -9 319,60	931 313,76	7 681 727,24
2019	7 681 727,24	630 802,07	253 316,56	0,00	(+) -9 793,43	893 912,05	7 041 131,74
2020	7 041 131,74	530 695,91	235 796,85	0,00	(+) -10 291,34	776 784,10	6 500 144,49
2021	6 500 144,49	472 077,68	217 233,72	0,00	(+) -10 814,57	700 125,96	6 017 252,24
2022	6 017 252,24	462 897,25	202 606,60	0,00	(+) -11 364,40	676 868,25	5 542 990,59
2023	5 542 990,59	427 270,95	187 402,50	0,00	(+) -11 942,18	626 615,63	5 103 777,46
2024	5 103 777,46	443 571,33	171 986,25	0,00	(+) -12 549,34	628 106,92	4 647 656,79
2025	4 647 656,79	460 636,17	155 154,01	0,00	(+) -13 187,37	628 977,54	4 173 833,25
2026	4 173 833,25	398 490,96	138 519,59	0,00	(+) -3 400,28	540 410,83	3 771 942,01
2027	3 771 942,01	340 266,32	125 093,57	0,00	(+) 0,00	465 359,89	3 431 675,69
2028	3 431 675,69	353 307,41	114 147,24	0,00	(+) 0,00	467 454,65	3 078 368,28
2029	3 078 368,28	338 355,16	102 170,39	0,00	(+) 0,00	440 525,55	2 740 013,12
2030	2 740 013,12	346 714,16	90 560,90	0,00	(+) 0,00	437 275,06	2 393 298,96
2031	2 393 298,96	361 781,27	78 461,76	0,00	(+) 0,00	440 243,03	2 031 517,69
2032	2 031 517,69	330 529,98	66 030,61	0,00	(+) 0,00	396 560,59	1 700 987,71
2033	1 700 987,71	308 216,48	55 360,06	0,00	(+) 0,00	363 576,54	1 392 771,23
2034	1 392 771,23	323 427,31	45 328,90	0,00	(+) 0,00	368 756,21	1 069 343,92
2035	1 069 343,92	339 398,68	34 802,69	0,00	(+) 0,00	374 201,37	729 945,24
2036	729 945,24	356 168,62	23 821,76	0,00	(+) 0,00	379 990,38	373 776,62
2037	373 776,62	373 776,62	12 164,87	0,00	(+) 0,00	385 941,49	0,00
Sous-total		11 746 530,88	2 851 096,33	0,00		14 704 910,01	
Total		11 746 530,88	2 851 096,33	0,00		14 704 910,01	